

L'identité du Jura bernois

Mais qu'est-ce donc que le Jura bernois ? Pourquoi ne fait-il pas partie du canton du Jura ? Pourquoi a-t-il clairement décidé, contrairement aux districts de Delémont, de Porrentruy et des Franches-Montagnes, de demeurer au sein du canton de Berne le 16 mars 1975 ? Qui sommes-nous ? Quelle est notre identité ?

Le Jura bernois, c'est cette partie méridionale de l'Ancien Evêché de Bâle qui, dès le XIIIème siècle, établit des liens importants avec Berne au travers d'alliances qui garantissaient un engagement militaire mutuel entre les entités en cas de conflit.

Ces alliances ont affaibli le pouvoir temporel des princes-évêques sur plusieurs villes. Bienne, qui exerça par la suite son influence sur l'Erguël, conclut un traité de combourgeoisie avec Berne en 1353, l'année même où ce canton entre dans la Confédération. La Neuveville en 1388 et Moutier en 1486 conclurent, elles aussi, des traités de combourgeoisie avec la ville des bords de l'Aar.

Le territoire qui correspond presque exactement aux trois anciens districts de Moutier, Courtelary et La Neuveville constitue progressivement la partie dite helvétique de l'Evêché de Bâle, antérieure à l'irruption de la Réforme. La partie septentrionale de l'ancien Evêché de Bâle, quant à elle, relevait du Saint-Empire romain germanique. C'est là une réalité fondamentale, une césure d'importance qui montre que le canton du Jura actuel et le Jura bernois ne présentent pas la même origine historique.

Contrairement à la partie septentrionale de l'ancien Evêché de Bâle, sa partie méridionale a embrassé la foi réformée dès 1528. En dépit d'une forte régression de la pratique religieuse, la mentalité collective du Jura bernois continue à s'abreuver de ce qu'il reste de sève du protestantisme des origines.

Sautons quelques siècles.

En 1792, la France s'empare de la partie Nord de l'Evêché de Bâle en s'arrêtant à la frontière de sa partie helvétique. Les régions du sud sont épargnées en raison de leurs alliances avec la Confédération suisse, notamment avec Berne et Fribourg. Est fondée alors la République rauracienne qui regroupe les actuels districts de Delémont, Porrentruy, Franches-Montagnes, La Courtine, Laufon et le Birseck. Elle fut dissoute le 23 mars 1793 et annexée par la France pour former le Département du Mont-Terrible.

Précisons que la partie helvétique et Bienne seront rattachées au département du Mont-Terrible en 1797 puis au au département du Haut-Rhin de 1800 à 1814.

En 1815, le territoire de l'ancien Evêché de Bâle est incorporé au canton de Berne par une décision du Congrès de Vienne. Ainsi, le Jura bernois actuel fait partie du canton de Berne depuis 198 ans.

Les différences entre le Nord et le Sud du Jura bernois ont subsisté durant tout le XIXème siècle et jusqu'à l'entrée en souveraineté du canton du Jura le 1^{er} janvier 1979.

Ainsi, au début du XX^{ème} siècle, deux partis socialistes furent créés, l'un au Nord, l'autre au Sud.

Les clivages historiques et les grandes différences de sensibilité entre le Nord et le Sud de l'ancien Evêché de Bâle ont éclaté au grand jour lors de la votation du 23 juin 1974 relative à la création d'un nouveau canton du Jura.

Lors de ce plébiscite, 76,1 % des votants du district de Delémont, 75,8 % de ceux des Franches-Montagnes et 65,7 % de ceux du district de Porrentruy ont accepté de former un nouveau canton. A contrario, respectivement 75,0 %, 55,5 % (majorité rejetante plus faible qu'ailleurs parce qu'elle comprenait les communes de l'ancien district de Moutier qui sont devenues jurassiennes par la suite !) et 64,6 % de ceux des anciens districts du Sud, de Courtelary, de Moutier et de La Neuveville, ont refusé de le faire. Ces chiffres traduisent de la manière la plus évidente la profonde césure entre le Nord et le Sud s'agissant de l'appartenance cantonale et de la séparation d'avec Berne.

Pour celles et ceux qui n'aiment guère l'histoire, il est une autre réalité qui rend compte d'une véritable divergence culturelle entre le canton du Jura et le Jura bernois. Il s'agit du clivage linguistique.

Le parler des Jurassiens du Nord dérive de la langue d'oïl – comme, par exemple, celui de la Franche-Comté – alors que le parler des Jurassiens bernois, de même que celui des autres cantons romands, procède du franco-provençal. Après deux minutes de conversation, vous savez

aujourd'hui encore si votre interlocuteur est de Porrentruy ou de Tavannes, vous ne devinez pas s'il vient de St-Imier ou de La Chaux-de-Fonds. Vous ne saurez pas non plus s'il a effectué sa scolarité à La Neuveville ou à Neuchâtel. Les Jurassiennes bernoises et les Jurassiens bernois de souche s'expriment comme les Neuchâteloises et les Neuchâtelois, pas comme les Ajoulots et les Francs-Montagnards. Ces propos ne contiennent évidemment aucun jugement de valeur. Ils ne sont destinés qu'à illustrer des différences que d'aucuns s'efforcent vainement de nier.

Ces différences entre le Nord et le Sud sont tellement frappantes qu'au début des années 1970 déjà, j'ai souhaité que les trois districts du Nord quittent le canton de Berne et que les trois districts du Sud continuent à en faire partie. A l'époque, j'habitais au Locle. Conscient des belles spécificités respectives du Jura Nord et du Jura bernois actuel, je n'ai jamais milité pour une improbable unité du Jura que d'aucuns qualifient d'historique. Cela m'aurait semblé contre nature. Je suis de ceux qui ont très bien compris que le Jura Nord veuille quitter le canton de Berne.

En 1968, lors de mes vacances d'été, j'ai rencontré un Oberlandais doté d'un solide sens politique. Au cours de notre conversation, nous avons abordé le thème du double clivage confessionnel-culturel, d'une part, et linguistique, d'autre part, qui séparait le Jura Nord de la partie alémanique du canton de Berne. « Une différence, ça va ; deux, c'est trop ! » me dit-il avec conviction. Je partageais totalement cet avis.

Les différences entre Porrentruy et Thoune atteignent un tel degré qu'il n'était guère envisageable à long terme que ces deux régions travaillent à leur destin politique commun dans le même canton.

En Suisse, on ne rencontre de telles différences que dans deux cantons : les Grisons et Fribourg. Dans le premier, la diversité qui oppose les italophones catholiques de Poschiavo aux alémaniques protestants de Coire est de même nature que celle qui sépare le canton du Jura de l'Emmental. Dans le second, plus proche de nous, on rencontre une telle dichotomie culturelle entre les Alémaniques de Morat plutôt protestants et tournés vers Berne et les Gruyériens très majoritairement catholiques. Toutefois, dans ces deux cantons, les régions doublement minoritaires n'éprouvent pas d'aversion à l'égard des régions majoritaires de leurs cantons respectifs et n'ont jamais vraiment manifesté le désir de les quitter.

On nous dira qu'à l'heure de la mondialisation et de la multiculturalité, ces observations ne sont plus guère pertinentes. Soit. Toutefois à celles et ceux qui élèveraient de telles objections nous rétorquerions : « Mais alors, pourquoi le Jura bernois devrait-il quitter le canton de Berne pour rejoindre celui du Jura ? ».

Si l'identité d'un pays ou d'une région a d'abord des racines historiques, elle se forge aussi par des caractéristiques spécifiques.

A cet égard, le Jura bernois est d'abord une région vouée avant tout à l'industrie, plus particulièrement à l'industrie d'exportation. Le Jura bernois, ce sont des entreprises qui vendent des produits à haute valeur ajoutée dans presque tous les pays du monde. Ces produits de grande qualité résultent du génie inventif, du goût du travail bien fait, de la constance et du sérieux des Jurassiennes bernoises et des Jurassiens bernois.

De surcroît, Bienne est la capitale culturelle et économique pour plus des deux tiers des habitants du Jura bernois. En référence à ce seul critère, il serait parfaitement inopportun que nous vivions dans un autre canton que les Biennois !

Quand ils quittent leurs localités, les gens de chez nous font bien plus souvent leurs courses à Bienne, à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel qu'à Delémont. Dans le monde actuel prévaut de plus en plus l'adage : « Dis-moi où tu vas au cinéma, où tu étudies et où tu achètes tes habits et je te dirai à quelle région tu appartiens. » Par ailleurs, quand ils sont sérieusement malades, les habitants du Jura bernois vont à l'Hôpital de l'île de Beme et ceux du canton du Jura, dans un hôpital bâlois.

Mentionnons encore que le Jura bernois fait partie du « Greater Geneva Berne Area », l'organe de promotion économique de la Suisse occidentale qui regroupe le canton de Beme et tous les cantons romands à l'exception du Jura. Ce dernier fait partie de BASELAREA qui favorise l'implantation d'entreprises dans le Nord-Ouest de la Suisse. Pas de doute : le canton du Jura est tourné vers Bâle alors que le Jura bernois est tourné vers Beme, le Plateau suisse et la Suisse romande en général.

En considérant toutes ces réalités, nous percevons bien que le Jura bernois ne présente pas d'identité commune avec les canton du Jura.

Le Jura bernois existe ! Ses caractéristiques sont aisément perceptibles ! Il y a 38 ans aujourd'hui, nos prédécesseurs ont choisi de rester au sein du canton de Berne par fidélité à l'identité du Jura bernois et aux liens presque immémoriaux qui nous unissent à Berne. Comme eux, demeurons maîtres

de notre destin. Ne nous laissons pas dicter notre avenir par d'autres. Nous représentons le pôle francophone d'un canton bilingue solidement organisé de près d'un million d'habitants. A partir de ce statut perfectible, poursuivons nos collaborations avec le canton du Jura et développons notre solitarité avec la Suisse romande et nos partenaires de l'Arc jurassien. Votons non le 24 novembre prochain pour rester fidèle à ce que nous sommes.

Jean-Pierre Graber